

PRÉÉMINENCES DE KERMERZIC DANS L'ÉGLISE DE TRÉMEL, D'APRÈS LA DÉCLARATION DE 1698¹

PAR FRANÇOIS SALLOU

Analyse des anciennes verrières du XVII^e siècle

« Un écusson vaut une charte » (Courcy).

Juin 2016 l'église de Trémel brûle entièrement. L'intensité de la chaleur fait éclater les vitrages dont la réfection datait de 1890².

Il est donc fort intéressant de rappeler les marques d'honneur par lesquelles certaines familles de la paroisse étaient honorées. Un document d'archives décrit celles de Kermerzic que l'on voyait avant la dite réfection.

Les Archives Départementales des Côtes-d'Armor possèdent deux documents, antérieurs aux années de 1890, donc antérieurs aux travaux de réfection. Ils évoquent les marques de supériorité du manoir de Kermerzic, dites prééminences, se trouvant dans les trois vitraux du chevet polygonal de l'église tréviale de Trémel.

Le premier de ces documents date de 1698. Il s'agit de la déclaration faite, dans les délais de l'usage coutumier, pour le rachat (droits de succession), par Renée de Tuomelin, des biens de son frère Roland. Y sont décrits très précisément, le détail des possessions transmises ainsi que toutes les marques d'honneurs attribuées, par consensus paroissial, à la famille dans différents lieux de culte, église, chapelles.

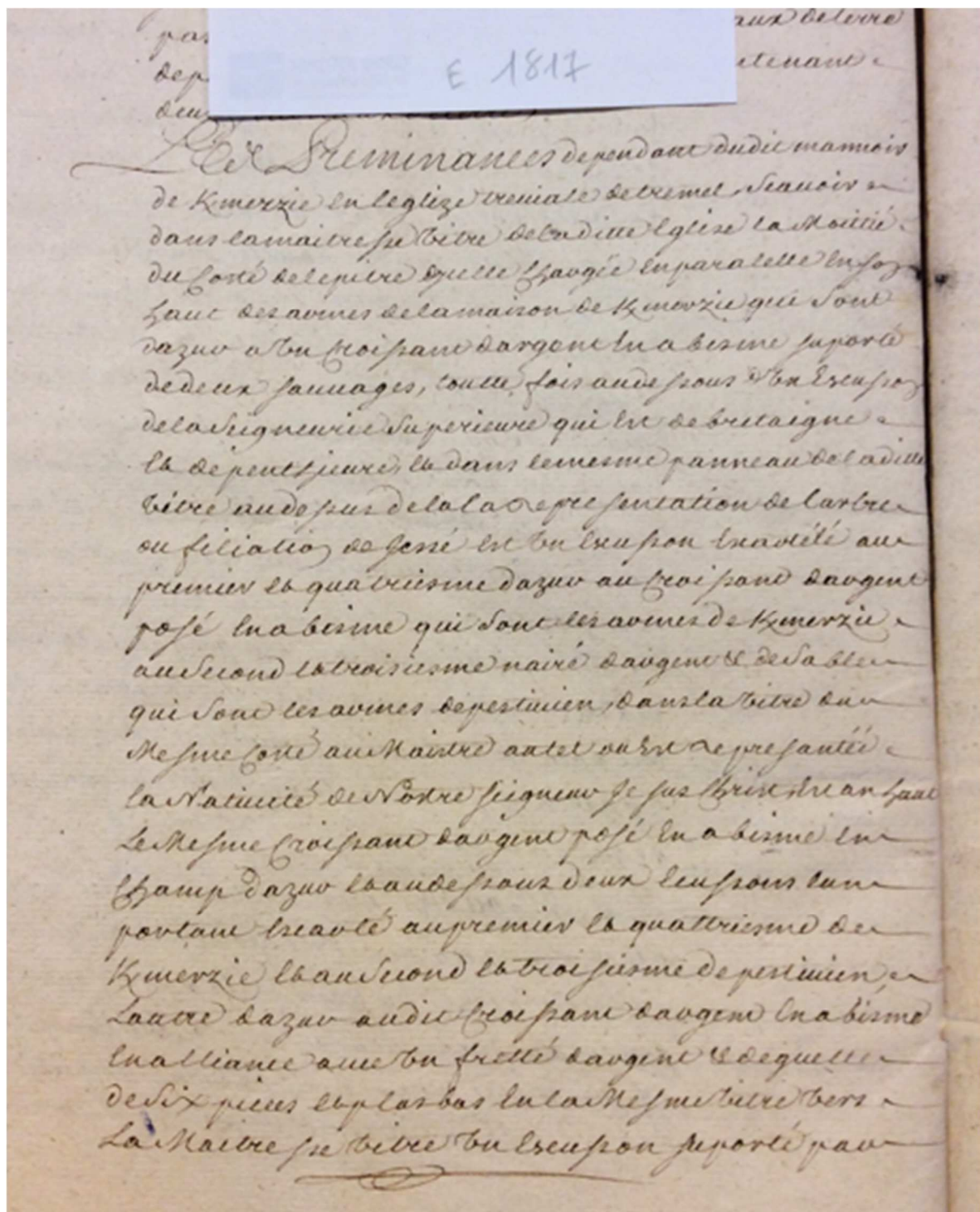
Ce document de 1698 nous donne des renseignements que l'on ne trouve pas dans le second document qui lui date de 1704 car cette seconde déclaration fut faite en complément de la réformation au Domaine du Roi, dans le cadre de la Grande Réformation ordonnée par Colbert dès 1667. Cette déclaration n'évoque que les propriétés foncières.

En plus de l'énorme émotion ressentie à la suite de la perte de l'église de Trémel on comprendra l'intérêt historique que présente l'analyse de cette documentation³.

¹ AD22 E 1817.

² C. AMIOT, *conférence Société d'Émulation des Côtes-d'Armor*, février 2020.

³ Nous remercions Maryvonne LE GUERN et Jean-Jacques LARTIGUE de l'intérêt et de l'aide qu'ils nous ont apportés.



Copie du texte précédent décomposé pour une meilleure clarté

« Le lieu, manoir et métairie noble de K/merzic ô ses maisons, Salles, cuisines, chambres, écuries, tour de pavillons, cour, porte, chapelle, gallerie, coulombier, maison de metayer, grange, creche, avec bois de haute futaye, prééminences d'église, rabines, bois de décoration et embellissements de ladite maison avec toutes les pièces de terre ...

(f° 40, v°) Les prééminences dépendant dudit manoir de Kermersic, en l'église tréviale de Trémel, scavoir, dans la maitresse vitre de la dite église, la moitié du côté de l'épître, icelle chargée en parallèle, en son haut, des armes de la maison de Kermersic qui sont d'azur à un croissant d'argent en abîmes (**n°1**) supportées de deux sauvages ; toutefois au-dessous, un écusson de la seigneurie supérieure qui est de Bretagne et de Penthievre⁴ et dans le même panneau de la dite vitre, au-dessus de la représentation de l'arbre ou filiation de

⁴ Il s'agit d'un mi-parti, « plain d'hermines qui sont les armes de Bretagne, et de Bretagne à la bordure de gueule qui sont les armes de Penthievre ». Ces armes furent portées de 1348 à 1364 par Jeanne de Penthievre, duchesse de Bretagne.

Jessé, est un écusson écartelé, au premier et quatrième, d'azur au croissant d'argent posé en abîme qui sont les armes de Kermerzic, au second et au troisième, vairé d'argent et de sable qui sont les armes de Pestivien⁵ (n°2).

Dans la vitre au même côté du maître autel, où est représenté la nativité de notre seigneur Jésus-Christ, est au haut le même croissant d'argent posé en abîme et au-dessous deux écussons, l'un portant *écartelé au premier et quatrième de Kermerzic et au second et troisième de Pestivien* (n°2), l'autre d'azur audit croissant d'argent en abîme **en alliance** avec un *fretté d'argent et gueules de six pièces*⁶ (n°3), et plus bas en la même vitre, vers la maîtresse vitre, un écusson supporté par (f°41, r°) un(e) guenon, le dit écusson *écartelé au premier de Pestivien, au second d'azur à cinq billettes d'argent posés en sautoir, au troisième de gueule à une fasce d'argent, accompagné de six macles de même trois en chef et trois en pointe, au quatrième, d'argent à cinq billettes de gueules posés en sautoir et sur le tout d'azur au croissant d'argent en abîme* (n°5) // et en sa parallèle du coste tirant vers la sacristie en un autre écusson soutenu par un(e) guenon portant d'azur au croissant d'argent // **en alliance** avec un écusson portant au premier *burelé d'argent et de gueule de dix pièces chargé d'un lambel d'azur* et au second d'azur à la croix encrée d'argent cantonné de quatre mâcles de même (n°6) et au-dessous de la représentation de la dite nativité sont représentés le seigneur et dame de Kermerzic avec leurs écussons sur leurs habillements et au-dessous au bas de la dite vitre, sont les armes des père et mère de la dite dame de Munehore portant d'argent à deux fasces de sable qui sont les armes de Tuomelin en alliance avec celles de *Quelen qui sont burellés d'argent et de gueules de dix pièces* (n°7) au côté d'icelle le seigneur à présent de Munehorre a fait mettre les siennes qui sont d'argent à une face de sable accompagnée en chef d'une étoile de gueule et en pointe d'un croissant de même⁷ (n°4), en alliance avec celle de la dite dame de Munehorre, en l'endroit de laquelle fenêtre était autrefois un banc au coin (f°41 v°) de l'autel autrefois armoyé des armes de Kermerzic qui a été osté depuis les vingt-cinq ans⁸ au consentement du feu sieur de Kerbourdon⁹ propriétaire dudit manoir de Kermerzic pour la commodité et ornement de l'église et placé la porte de la sacristie qui a été nouvellement construite dans laquelle sont posées les armes sans que cela ait pu préjudicier aux anciens droits de la dite terre de Kermerzic suivant l'acte pronal qui a été passé à ce sujet et en dehors de la dite église, au haut sont les écussons de Kermerzic en pierre de taille en l'endroit des écussons cy dessus déclarés dans la construction de la dite église.

Dans la grande nef dudit costé de l'épître juxte le maître autel, sont deux pierres tombales ou enfeux, cy devant au-devant du balustre et à présent sous ycelluy attendu que pour l'embellissement de l'église ledit balustre a été acré sans cependant préjudicier aux droits de la dite terre de K/merzic suivant l'acte pronal fait à ce sujet. Plus bas de juxte en s'entretenant sont trois autres tombes, sur l'une d'icelle un banc à deux accoudoirs ; encore dans le principal cœur de la dite nef et plus bas que les précédentes, trois autres où il y a aussi des écussons à présent effacés mais plus bas dans le cœur juxte les précédentes en une autre pierre tombale entre un accoudoir dudit quermerzic et un banc dudit s. de K/icuff où sont les armes de K/merzic. Connaissable du même costé dans l'église et vers le midy juxte en dépendant une grande chapelle séparée de la principale église la nef par une tombe élevée de pierre de taille sur le milieu (f° 42 °) de laquelle est le dit écusson des armes de K/merzic en relief et plus bas au cerné des piliers de l'arcade et au-devant dudit accoudoir, un grand banc en la dite chapelle autour de laquelle tant en dedans qu'au dehors, un relief en pierre de taille et dans les vitres sont posées les armes dudit de K/merzic avec quantité d'autres alliances pour marquer qu'elle dépend en entier dudit manoir lorsque par tolérance ou transport les sieurs de Coatromar qui porte pour armes*, une arcade armoyée toutefois en supériorité des armes dudit K/merzic.

Plus la **chapelle prohibitive de Saint-Maurice** située en la dite trêve de Trémel dépendante de K/merzic avec issue contenant vingt cordes compris le fond étant sous la dite chapelle, et finalement les prééminences dépendant dudit manoir de K/merzic dans la **chapelle Saint-Nicolas** située en la paroisse de Plufur consistant en une chapelle du costé de l'évangile avec un banc y étant dans laquelle chapelle sont les armes dudit K/merzic tant en pierre de taille, qu'en vitre et audit bancq. »

Après la mort de Charles de Blois (Auray, 1364) elle adopta les mêmes armes mais dans un losange. (M. JONES, *Recueil des Actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthievre. Duc et duchesse de Bretagne (1341-1364) suivi des Actes de Jeanne de Penthievre (1364-1384)*, PUR, 1996, p.40.

⁵ Les Toupin blasonnent à l'identique des Pestivien. En 1366, Marguerite Toupin, épouse d'Allain de Gouezbriand, était fille de Bizien Toupin et de Jeanne de Pestivien (*Cabinet Lannion* 289-245)

⁶ Le Rouge, Encremer peut-être

⁷ BIZIEN

⁸ Toussaint de Tuomelin achète Kermerzic en 1672.

⁹ Toussaint de Tuomelin, s. de Kerbourdon (1630-1683)

Iconographie des blasons cités dans la déclaration de 1698¹⁰.

N° 1



Jourdrain

N° 2

Écartelé. Jourdrain
Pestivien ou Toupin

N° 3



Jourdrain-Le Rouge

N° 4



Bizien-Tuomelin

N° 5

Au 1 Toupin ou Pestivien
Au 2 Tuomelin au sautoir
Au 3 Quilidien
Au 4 Tuomelin au sautoir
Jourdrain au cœur

N° 6



Quelen - ?

N° 7



Tuomelin-Quelen

Une étude¹¹ de Michel Nassiet nous donne les informations suivantes :

- « Un blason désigne un lignage ou une maison »¹².
- « La première fonction d'un blason est de désigner un homme »¹³,
- « Un blason contribue à la continuité d'une lignée »¹⁴.

« Ainsi les descendants d'un même ancêtre pouvaient-ils se reconnaître au fait qu'ils avaient même nom et même blason »¹⁵.

Le descriptif des anciennes vitres de l'église de Trémel montre, entre autres, deux écartelés :

- L'un symétrique, blason n°2, qui traduit une succession masculine de génération en génération, révélant donc alliance et transmission¹⁶. Il s'agirait de l'évocation d'une lignée patrilinéaire, d'une alliance homogame¹⁷, avec une héritière.
- L'autre, dissymétrique, blason n°5, au cœur ou en abîme, Jourdrain, traduit diverses ascendances bien souvent flatteuses. Il peut signifier la descendance de deux héritières¹⁸.

¹⁰ D'après Jean-Jacques LARTIGUE que nous remercions.

¹¹ NASSIET Michel, « Signes de parenté, signes de seigneurie », dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne (MSHAB)*, t. LXVIII, 1991, 175-232.

¹² *Ibid.* p.188.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.* p. 189.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.* p.193.

¹⁷ Homogamie = mariage de deux personnes tenant, ou attendant en héritage, des revenus de même ordre de grandeur (Nassiet, *op.cit.*, 192.)

¹⁸ *Ibid.*, p.195, n.8.

Selon Michel Pastoureau les écartelés seraient postérieurs à 1341 car il ne relève à cette date, en Bretagne, que quatre écartelés sur un *corpus* de 323 blasons étudiés¹⁹.

* « Une brisure est une modification du blason existant pour en créer un autre, tout en permettant de reconnaître le premier »²⁰.

* On dit, dans ce cas, que les armes sont *semblables*.

Lorsqu'il y a adjonction d'un élément, tel qu'un lambel ou une cotice par exemple, la brisure est dite *privative*. Cette brisure privative crée une hiérarchie entre le blason initial et le nouveau, ici, blason n°6, Quelen au lambel ; il s'agit d'une branche Quelen²¹.

Au contraire, lorsqu'il y a substitution d'un métal à un autre ou d'un émail à un autre ou une inversion de couleur du champ et des meubles, la brisure ne crée pas de hiérarchie : c'est une *opposition équipollente*²², une relation d'équivalence²³.

Selon Michel Pastoureau ce second type de brisure semble s'être répandu en Bretagne plus tardivement, car, en 1341, il ne fut constaté, qu'une seule brisure de ce type sur 70 cas. En 1381, sur 206 blasons, il n'y a que 4 brisures par changement d'émaux²⁴.

* Lorsque deux lignées portent le même patronyme²⁵ et des armes semblables, *on a l'habitude de penser* qu'elles ont entre elles une parenté par les hommes à la suite d'une filiation invariablement linéaire²⁶. Mais ce type d'opposition peut tout aussi bien résulter d'une parenté par les femmes à la suite d'une transmission matrilinéaire.

L'écartelé n°5 pourrait indiquer au 2 et 4 deux alliances féminines Tuomelin :

L'une Toupin (ou Pestivien) -Tuomelin ; l'autre Quilidien -Tuomelin.

On doit noter toutefois que le blason du deuxième quartier de l'écartelé n°5 qui montre les armes Jourdrain au cœur, est le même que celui de Janne Thommelin, dame de Bransquer, sœur d'Olivier, épouse en 1438 de Jan de Rosmadec²⁷. Elle est fille d'autre Olivier, *s. du Bois*, mort en 1470 et petite-fille du chevalier, Olivier de Thommelin, lieutenant du château de Trogoff ; Ce qui signifie que les Jourdrain de Kermerzic comptent dans leur ascendance des Thommelin (ou Thuomelin, ou Thommelin) *s. de Bransquer* en Vannes et *du Bois* en Pleurtuit.

Quid de la descendance Thommelin ?

Un indice : Janne Thommelin, épouse de Jan de Rosmadec, a un frère. Il s'appelle Olivier. Il est donc possible qu'il y ait une descendance de ce côté.



Sceau, Dom Morice, Pr., I.

Sceau d'Olivier Thomelin en 1380
(Dom Morice 1745).



La Science Héroïque 1644
(Wilson, 1644).

¹⁹ PASTOUREAU Michel, « L'héraldique bretonne des origines à la guerre de succession de Bretagne », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1973, t.CI, p. 139.

²⁰ *Ibid.*, p.195.

²¹ En février 1923, monsieur Froter de La Messelière recopie la généalogie de la maison de Quelen. Cette généalogie comporte neuf branches ; seule la branche de Kerbellec en Arradon près de Vannes, est blasonnée au lambel ; *sans jonction établie* précise-t-il.

²² Équipollent = égalité de valeurs (Larousse)

²³ *Op. cit.*, p.196.

²⁴ PASTOUREAU Michel, « Héraldique bretonne au Moyen Âge. Le rôle d'armes du second traité de Guérande (1381). Une photographie de l'héraldique bretonne à la fin du XIV^e siècle », dans *bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1976, t.CIV, p.111.

²⁵ Nous considérons que les patronymes Thommelin et Tuomelin sont identiques.

²⁶ NASSIET, *Op. cit.*, p.198.

²⁷ On pourra consulter Marc FAUJOUR, *La maîtresse vitre de Cléder en 1656 et les prééminences des seigneurs de Kergournadec'h. Contribution à l'étude héraldique des familles de l'évêché de Léon*, Nantes 2016, éd. M. Faujour.

Autres armes « privatives sans opposition d'équivalence »



Écartelé au 1 et 4 à cinq billettes 2,2,1,
au 2 et 3 à une fasce, évoquant l'alliance
Tuomelin - Goesbriand de 1528ca.

À la fin de la déclaration de 1698, les prééminences de Kermerzit dans la chapelle Saint-Nicolas de Plufur mentionnent que Kermersic y possédait chapelle du côté de l'Évangile ainsi qu'un banc et que leurs armes y apparaissent tant en *pierre de taille qu'en vitre*. Nous pensons que la pierre de taille dont il s'agit est celle signalée par monsieur Le Corre²⁸.

Nous ne connaissons pas la nature des émaux mais nous retrouvons les cinq billettes. Elles sont réparties 2,2,1, cette fois-ci ; il s'agit là-aussi d'*armes équivalentes* rappelant donc la parenté des Thommelin d'origine.

On notera en dernier lieu que les armes Tuomelin, en 1698, sont à deux fascas de sable, ce qui demandera une étude critique. C'est une autre histoire.

Si l'analyse du document de 1698 fait apparaître, tant en l'église de Trémel que dans la chapelle de Saint-Nicolas, l'existence, à trois reprises, d'armes aux cinq billettes évoquant une origine Thommelin, les deux fascas de sable attribuées, fort confusément dans les armoriaux, tant aux Tuomelin qu'aux Tromelin restent encore un thème de recherche et d'interrogation²⁹.

Les rois d'Angleterre utilisèrent l'écartelé pour exprimer leur revendication de la couronne française. Ils affirmaient ainsi que la mère³⁰ d'Edouard III était héritière du royaume, sans pour autant renoncer à leur identité de roi d'Angleterre. Michel Nassiet en déduit que l'écartelé symétrique signifiait que la lignée désignée était descendante par les hommes d'une alliance socialement équivalente avec une héritière. Tous les écartelés ont été portés par des lignées descendant d'une héritière, ou par le mari d'une héritière. C'est un indice pour la suite.

Bibliographie :

NASSIET (M.), « Signes de parenté, signes de seigneurie, XV^e siècle », dans *Mémoires de Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne (MSHAB)*, t. LXVIII, 1991.

PASTOUREAU (M.), « L'Héraldique bretonne des origines à la guerre de succession de Bretagne », *BSAF.*, t.CI, 1973.

PASTOUREAU (M.), « Le rôle d'armes du second traité de Guérande (1381) ; Une photographie de l'héraldique bretonne à la fin du XIV^e siècle », *BSAF.*, t.CIV, pp.103-152, 1976.

WILSON, (VULSON de La Colombière), Marc, *La science héroïque*, Paris chez Sébastien Cramoysi, 1664, dans lequel on trouve : « généalogie succincte de la maison de Rosmadec », 1644.

²⁸ Voir *bulletin ARSSAT*, 2018, 203.

²⁹ Voir à ce sujet la réponse que nous apportons, dans ce même numéro, à la confusion Tuomelin-Tromelin

³⁰ Isabelle de France fille de Philippe IV Le Bel.